

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2022-10-91**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :  
7 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CAPS Bertrand, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie.

Nombre de délégués présents :  
30

Excusés avec pouvoir : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline (pouvoir donné à M. MAUSSIRE Jacques), MM. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), HUGUIN Patrick (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène), SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), VINET Paul (pouvoir donné à FONTAINE Jean-Pierre).

Nombre de votants :  
37

**VOIX POUR :**  
37

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Pamela

**VOIX CONTRE :**  
0

**Objet : Adoption du Rapport sur Prix et la Qualité du Service public d'Eau potable 2021 du SMAEP de la Région du Merlerault**

**ABSTENTIONS :**  
0

**Monsieur le Président rappelle** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SMAEP de la Région du Merlerault ayant transmis son Rapport sur Prix et la Qualité du Service public d'Eau potable 2021, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver ce dernier.

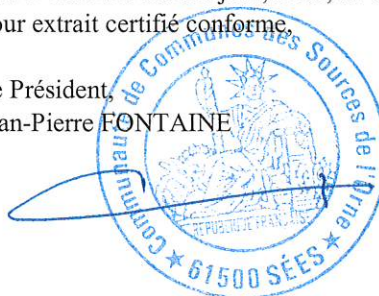
Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 du SMAEP de la Région de Merlerault

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire  
Pamela LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pamela Lambert", is written below the name of the secretary.